



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE  
Séance du 28 juin 2018**

**DELIBERATION N° 122/06/2018 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - BUDGET PRINCIPAL**

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.*

**Présents Titulaires : 35**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 11**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernard PAILLARES à Mathieu ALBERT, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

**Absents Excusés : 2**

Messieurs, Francis LABRUYERE, Thierry VIALLON.

**Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE**

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux Décisions Modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2017, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, celle-ci doit s'opérer prioritairement par l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des restes à réaliser, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2017, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Principal du Grand Montauban.

La section de fonctionnement retrace notamment en dépenses :

- Des dépenses courantes dont :

50 000€ complémentaires pour financer la collecte des ordures ménagères du fait de l'extension du périmètre du GMCA à la commune de Lacourt Saint-Pierre.

50 000€ d'inscription budgétaire supplémentaire relative au traitement des déchets entreposés dans les déchetteries à la suite des manifestations d'agriculteurs (fin janvier – début février 2018).

- En recettes de fonctionnement, on enregistre en particulier l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 à hauteur de 85 750€.

En section d'investissement figurent notamment :

L'affectation en recette d'une partie du résultat excédentaire 2017 de fonctionnement à hauteur de 10 155 426.17€, pour d'une part couvrir le besoin de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2017 (7 850 751.83€) et pour d'autre part financer des propositions nouvelles d'investissement à hauteur de 148 606.86 €.

La partie de l'affectation en recette d'investissement du résultat de fonctionnement 2017 de 148 606.86€ conjuguée à des redéploiements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement permettent de financer notamment le phasage 2018 de la création d'un nouveau giratoire au Ramier (230 000€), des travaux sur des points d'apport volontaire (100 000€) et un complément d'avance remboursable du budget principal au budget annexe Bas Pays (87 559.77€).

Le Budget Supplémentaire 2018 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL 2018

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	130 923,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	19 250,00
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 750,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 259 427,33
		66	CHARGES FINANCIERES	-35 000,00			
		<b>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</b>		<b>106 673,00</b>	<b>Total Recettes Réelles Fonctionnement</b>		<b>1 278 677,33</b>
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 257 754,33			
		<b>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</b>		<b>1 257 754,33</b>	<b>Total Recettes Ordre Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
	<b>Résultat de fonctionnement Reporté</b>		<b>0,00</b>	<b>Résultat de fonctionnement Reporté</b>		<b>85 750,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 364 427,33</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 364 427,33</b>	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-329 952,91	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 155 426,17
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	330 000,00			
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 406 314,10			
		<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>1 406 361,19</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>		<b>10 155 426,17</b>
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 257 754,33
		<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>		<b>1 257 754,33</b>
	REPORTS	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>		<b>5 270 845,38</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>		<b>3 114 778,00</b>
		<b>Résultat d'Investissement Reporté</b>		<b>7 850 751,93</b>	<b>Résultat d'Investissement Reporté</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>14 527 958,50</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>14 527 958,50</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>15 892 385,83</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>15 892 385,83</b>
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le Budget Principal (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
<b>Investissement</b>	52 512 566,00	14 527 958,50	67 040 524,50
<b>Fonctionnement</b>	39 564 710,00	1 364 427,33	40 929 137,33
<b>Total</b>	92 077 276,00	15 892 385,83	107 969 661,83

Vu la délibération n°261 du 21 décembre 2017 portant « Exercice 2018 - Budget Primitif Principal »,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter ce Budget Supplémentaire 2018 au Budget Principal du Grand Montauban, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter ce Budget Supplémentaire 2018 au Budget Principal du Grand Montauban, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**05 JUIL. 2018**

De sa publication le :

**05 JUIL. 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

